

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 21 MARS 2016

COMPTE-RENDU

Présidence : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Présents : Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Catherine AIZIER qui a donné procuration à Didier HOUOT et d'Annie GRANDPERRET qui a donné procuration à Yannick PIQUEE. Mme Patricia HANTZ est excusée pour son retard en séance.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BERNARD.

Examen du compte-rendu du 07 mars 2016 : Madame Béatrice GIGANT précise que sa question lors du conseil municipal du 07 mars au sujet du transport scolaire était de savoir s'il y avait des élèves entre les breux et Lémont. Le présent compte rendu rectifie donc la question. Madame Dorine ROBERT expose qu'au dernier arrêt (Les Tonnelles, car le bus ne monte plus jusqu'à la Croix des Hêtres), il y a 3 enfants, et 4 enfants à l'arrêt des Breux ce qui signifie que le bus ne circule pas à vide pour ces destinations et qu'il ne monte pas s'il n'y a pas d'enfants après vérification des ATSEM. Ces chiffres de fréquentation ne sont que des moyennes estimatives et évolutives. Tenu compte de cette précision, le compte-rendu de la séance du 07 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

-Droit de Prémption urbain : Monsieur le Maire donne lecture de deux ventes situées sur les zones de droit de prémption urbain et informe le conseil municipal que ce droit n'a pas été mis en œuvre pour les ventes décrites.

-Marchés et commandes : Messieurs Yannick PIQUEE et Ludovic VINCENT font état des devis signés :

Désignation	Entreprise/association	Date	Montant (€ TTC)
Commande de chaises pour la salle des fêtes	Société FPC	09 mars 2016	4469,34 €
Feux d'artifice 13 juillet 2016	TB PYRO	21 Mars 2016	2 750,00 €

Monsieur PIQUEE précise que l'ensemble « Salle des Fêtes – Trait d'Union » est désormais pourvu de 500 chaises.

Monsieur le Maire expose la ré-adhésion de la Commune à l'Association du Massif Vosgien pour l'année 2016 à compter du 18 mars pour une cotisation annuelle de 60,00 €.

1 – Forêt – Programme d'actions en forêt communale pour l'année 2016

Monsieur l'adjoint aux affaires forestières présente le programme de travaux en forêt communale pour 2016. Il précise que ces travaux s'appliquent à la forêt communale soumise au régime forestier et gérée par l'Office National des Forêt, qui propose ce programme d'actions. Les travaux auraient les coûts suivants :

Catégorie de travaux	Montant total proposé (€ HT)
Travaux de maintenance	3 300,00
Travaux sylvicoles	28 200,00
Travaux divers	1 550,00
Travaux d'infrastructure	18 350,00
Travaux touristiques	1 250,00
TOTAL	52 650,00

Soit la répartition suivante :

TOTAL Investissement (€ HT)	TOTAL Fonctionnement (€ HT)
28 200,00	24 450,00

Monsieur l'adjoint décrit les travaux proposés, propose de retenir le programme proposé par l'ONF avec les retraits suivants, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis correspondants :

Propositions retirées	Libellé	Quantité	Coût (€ HT)
Travaux de maintenance	Entretien parcellaire mise en peinture	9.20 Km	3 050,00

Travaux sylvicoles	Nettoisement de jeune peuplement	3 Ha	3 150,00
Travaux d'infrastructure	Fourniture panneaux réglementaires	4 U	1 200,00
Travaux d'infrastructure	Réseau de desserte entretien de lisières	5,20 Km	10 500,00
Travaux d'infrastructure	Mise aux normes de chemin et comblement nids de poules	1 U	5 100,00
Travaux d'infrastructure	Stabilisation/soutènement de talus chemin de la prêle – enrochement captage privé	1 U	3 800,00
Travaux touristiques	Abri du solem et chalet du haut des charmes	1 FO	1 300,00
TOTAL	-	-	28 100,00

Il précise que les travaux sylvicoles sont nombreux suite à la tempête de 2011 qui a provoqué beaucoup de chutes d'arbres qui n'ont donné suite à aucune régénération naturelle, ce qui nécessite donc des replantations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le programme de travaux en forêt communale pour 2016 tel que proposé et présenté par l'adjoint aux affaires forestières sur proposition de l'ONF, arrête à la somme de 52 650,00 € HT le montant à inscrire au budget pour la réalisation de ces travaux, demande à l'Office National des Forêts d'établir les devis correspondants aux travaux acceptés ainsi que la convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux nécessaires et autorise Monsieur le Maire à assurer l'exécution des travaux et à signer les documents correspondants.

2 – Finances – Budget Forêt – Compte Administratif 2015

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2015 du budget forêt qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 240 388,25 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 199 782,86 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : - 40 605,39 €

Report de l'exercice N-1 : 100 663,87 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 60 058,48 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 12 298,08 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 22 132,99 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 9 834,91 €

Restes à réaliser dépenses : 3 949,10 €

Restes à réaliser recettes : 0,00 €

Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 5 885,81 €

Report de l'exercice N-1 : 22 132,99 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 16 247,18 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget forêt.

3 – Finances – Budget Forêt – Vote de l'affectation des résultats 2015

Madame l'adjointe aux finances présente la proposition d'affectation découlant des résultats constatés. A l'unanimité, le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2015, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **43 811,30 €**

DI C/001 : **12 298,08 €**

RI C/1068 : **16 247,18 €**

4 – Finances – Budget Forêt – Compte de gestion 2015

Madame l'adjointe aux finances précise que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion tenu par la trésorerie. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – Finances – Budget Forêt – Vote du Budget Primitif 2016

Madame Patricia HANTZ prend place en séance.

Monsieur le Conseiller délégué aux finances présente en détail le budget forêt 2016 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à **299 811,30 €**

Section d'investissement : équilibre à **67 743,48 €**

En ce qui concerne l'emprunt contracté auprès de l'Office National des Forêts, une somme a été prévue au budget mais cette somme est inexacte car le dossier étant ancien, il convient de le remettre à jour avec l'ONF afin de prévoir une somme plus juste puisqu'il sera peut-être nécessaire d'en rembourser une partie à l'occasion de vente de coupes concernées. Monsieur JOMARD précise que ce budget forêt est un pourvoyeur non négligeable du budget communal, à hauteur de 165 000 € pour l'exercice présenté. Monsieur JOMARD précise enfin que pour tous les budgets primitifs présentés lors de cette séance, le vote se fait par chapitre et non par article.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget forêt 2016.

6 – Finances – Budget Chauffage – Compte Administratif 2015

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2015 du budget chauffage qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 177 214,26 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 202 176,84 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 24 962,58 €

Report de l'exercice N-1 : 0,00 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 24 962,58 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 29 878,88 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 41 056,65 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 11 177,77 €

Restes à réaliser dépenses : 16 972,05 €

Restes à réaliser recettes : 0,00 €

Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : - 5 794,28 €

Report de l'exercice N-1 : - 4 205,05 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 9 999,33 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget chauffage.

7 – Finances – Budget Chauffage – Vote de l'affectation des résultats 2015

Madame l'adjointe aux finances présente la proposition d'affectation découlant des résultats constatés. A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2015, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **14 963,25 €**

RI C/001 : **6 972,72 €**

RI C/1068 : **9 999,33 €**

8 – Finances – Budget Chauffage – Compte de gestion 2015

Madame l'adjointe aux finances précise que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion tenu par la trésorerie. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y

rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

9 – Finances – Budget Chaufferie – Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Conseiller délégué aux finances présente en détail le budget chaufferie 2016 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : équilibre à **199 038,70 €**

Section d'investissement : équilibre à **56 748,05 €**

Il précise que le budget intègre les chiffres du nouveau contrat passé avec la société Idex suite à la nouvelle consultation menée en lien avec le cabinet Epure. Les recettes sont prévues à la hausse vu les augmentations de tarifs mais les prévisions restent relativement prudentes. Ce budget a été en 2016 moins complexe en termes d'équilibre puisqu'il n'a pas nécessité le vote d'une subvention d'équilibre. Il est envisagé de rembourser cette subvention à terme pour les années à venir. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget chaufferie 2016.

10 – Finances – Budget Eau – Compte Administratif 2015

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2015 du budget eau qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 199 702,93 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 217 512,17 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 17 809,24 €

Report de l'exercice N-1 : 18 080,23 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 35 889,47 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 8 211,87 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 55 386,89 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 47 175,02 €

Restes à réaliser dépenses : 11 423,00 €

Restes à réaliser recettes : 0,00 €

Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : 35 572,02 €

Report de l'exercice N-1 : 39 144,18 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : 74 896,20 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget eau.

11 – Finances – Budget Eau – Vote de l'affectation des résultats 2015

Madame l'adjointe aux finances présente la proposition d'affectation découlant des résultats constatés. A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération le résultat de fonctionnement 2015, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **35 889,47 €**

RI C/001 : **86 319,20 €**

12 – Finances – Budget Eau – Compte de gestion 2015

Madame l'adjointe aux finances précise que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion tenu par la trésorerie. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 – Finances – Budget Eau – Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Conseiller délégué aux finances présente en détail le budget eau 2016 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation : équilibre à **272 475,26 €**

Section d'investissement : équilibre à **150 319 20 €**

Monsieur JOMARD expose que concernant le reversement des frais de personnel au budget communal, les prévisions sont à la hausse afin d'améliorer les réaffectations d'heures travaillées effectivement par le personnel communal dédié au réseau d'eau potable. L'équilibre se fait sans difficulté grâce à des reports conséquents. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget eau 2016.

10 – Finances – Budget Assainissement – Compte Administratif 2015

Madame l'adjointe aux finances présente le compte administratif 2015 du budget assainissement qui se décompose ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 190 087,88 €

Recettes de fonctionnement de l'exercice : 203 856,70 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 13 768,82 €

Report de l'exercice N-1 : 72 987,60 €

Résultat de fonctionnement consolidé de l'exercice : 86 756,42 €

Dépenses d'investissement de l'exercice : 60 578,87 €

Recettes d'investissement de l'exercice : 98 175,43 €

Résultat d'investissement de l'exercice : 37 596,56 €

Restes à réaliser dépenses : 201 456,94 €

Restes à réaliser recettes : 0,00 €

Résultat d'investissement de l'exercice avec RAR : -163 860,38 €

Report de l'exercice N-1 : 126 367,78 €

Résultat d'investissement consolidé de l'exercice : - 37 492,60 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et hors la présence de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget assainissement.

11 – Finances – Budget Assainissement – Vote de l'affectation des résultats 2015

Madame l'adjointe aux finances présente la proposition d'affectation découlant des résultats constatés. A l'unanimité, Le Conseil Municipal, prenant en considération du résultat de fonctionnement 2015, affecte celui-ci ainsi qu'il suit :

RF C/002 : **49 263,82 €**

RI C/001 : **163 964,34 €**

RI C/1068 : **37 492,60 €**

12 – Finances – Budget Assainissement – Compte de gestion 2015

Madame l'adjointe aux finances précise que les chiffres du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion tenu par la trésorerie. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Didier HOUOT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de

chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant qu'il n'y a pas d'observations déclarées à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 – Finances – Budget Assainissement – Vote du Budget Primitif 2016

Monsieur le Conseiller délégué aux finances présente en détail le budget assainissement 2016 se décomposant ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation : équilibre à **267 424,10 €**

Section d'investissement : équilibre à **368 225,54 €**

Monsieur JOMARD expose que concernant le reversement des frais de personnel au budget communal, les prévisions sont à la hausse afin d'améliorer les réaffectations d'heures travaillées effectivement par le personnel communal dédié au réseau d'eau potable. Monsieur JOMARD explique également que les gros restes à réaliser prévus en dépenses sont présents pour financer sans problème un éventuel début des travaux à Zainvillers si ceux-ci commencent en 2016. Les réserves sont donc conséquentes. Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité le budget assainissement 2016.

Monsieur JOMARD, après la présentation de ces nombreux chiffres, remercie le secrétaire général et le service comptabilité pour leur travail sur les budgets annexes afin de trouver un équilibre assez rapidement.

Monsieur le maire remercie également les services municipaux ainsi que M. JOMARD, Mme GRANDEMANGE et la commission des finances pour leur travail sur ces budgets.

Monsieur le maire annonce donc que les budgets annexes ont été votés mais qu'il conviendra également de voter le budget général le 21 avril et non le 31 mars en raison d'un report de date demandé par la perception après accord de la préfecture des Vosges. La commission des finances de présentation du budget général a donc été reportée du 24 mars au 31 mars à 20h00. Enfin des signatures des budgets sont à faire en fin de séance.

14 – Finances – Demande de subvention exceptionnelle de l'association des amis nés de l'Est

Monsieur l'adjoint aux associations présente une demande de subvention exceptionnelle de la part de l'association des amis nés de l'Est qui organise le Wahiniaco Fest. Monsieur l'adjoint précise qu'à l'occasion de cette manifestation, le déficit présenté par l'association était d'environ 4 000 €. Suite à l'avis de la commission des finances du 17 mars 2016, favorable au versement d'une subvention, il est proposé d'attribuer à l'association des amis nés de l'Est une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € ou 1000 € selon les propositions évoquées. Monsieur l'adjoint ajoute qu'il s'agit de leur première demande d'aide financière, puisque l'année précédente, seule une aide technique et matérielle avait été apportée (dessouchage et aménagement de terrain). Monsieur le Maire estime que leur manifestation a généré un beau succès (400 entrées payantes) et est destiné à tout type de public ce qui mérite d'être valorisé. Monsieur Stéphane BERNARD propose de faire un vote en deux temps, d'abord sur l'accord de subvention puis, le cas échéant, sur le montant à attribuer. Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 mars 2016, après en avoir délibéré,

- A 26 voix pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle et une abstention (Sabine GRANDEMANGE) ;
- à 8 voix pour la somme de 500 € et 18 voix pour la somme de 1 000 €, dont une abstention, (Sabine GRANDEMANGE) ;

Le Conseil Municipal attribue à l'association des amis nés de l'Est une subvention exceptionnelle de **1 000,00 €** au titre de l'année 2016 et dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2016. Monsieur VINCENT remercie le conseil municipal pour cet accord.

15 – Intercommunalité – Adhésion de nouvelles communes au syndicat départemental d'assainissement non-collectif (SDANC)

Monsieur le Maire expose que Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Assainissement fait part d'une nouvelle demande d'adhésion au Syndicat présentée par la collectivité suivante :

- Communauté de Communes du Pays de Mirecourt.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'accepter la demande d'adhésion au SDANC présentée par les collectivités susmentionnées et approuve la délibération n°01/2016 du 1^{er} mars 2016 prise par le comité syndical du SDANC.

16 – Questions et informations diverses

- Travaux en cours : Monsieur Yannick PIQUEE expose que les enrobés en zone non-fumeurs à la salle des fêtes ont été réalisés. De même pour les enrobés place des grandes gueules, donc à temps pour la bourse d'échange rétro-loisirs ce qui laissera plus de place. Les enrobés sur le trottoir devant l'école perce-neige commencent le 22 mars. Les candélabres rue Albert Jacquemin sont presque terminés hormis un à déplacer. L'étude des eaux claires parasites a commencé en nocturne par 3 camionnettes de l'IRH qui tournaient sur le réseau d'assainissement. Une grosse fuite d'eau a été détectée à l'entrée du réservoir de Zainvillers.
- Remerciement du Football Club Saulxures-Thiéfosse : Monsieur le Maire fait part d'une lettre de remerciement du club de football de Saulxures-Thiéfosse pour la mise à disposition du stade Zeller pour un match de préparation en Février.
- Eau potable : Monsieur Cédric PIERREL fait part d'une réunion s'étant tenue le 10 mars avec l'agence technique départementale des Vosges au sujet de la station de neutralisation d'eau potable. L'eau a vagney rencontre en effet des problèmes d'équilibre calco-carbonique, de PH et de conductivité. Des travaux d'environ 200 000 € HT sont nécessaires, ainsi qu'une étude préliminaire d'environ 5 000 € HT et d'une maîtrise d'œuvre pour environ 10 000 € HT. Ces travaux seront obligatoires prochainement et subventionnables à 35% par l'agence de l'eau et 22% par le conseil départemental des Vosges. Monsieur BERNARD demande quels problèmes cela entraîne. Il est répondu que l'eau est trop agressive et trop corrosive ce qui abime les réseaux et détériore la qualité de l'eau.
- Agenda : Monsieur Cédric PIERREL remercie l'ensemble des participants du nettoyage de printemps pour une matinée sympathique au service de la propreté et l'environnement. Monsieur PIERREL précise également que la visite du GAEC aura finalement lieu en automne pour des soucis d'agenda.
Monsieur Ludovic VINCENT informe qu'un tournoi de ping-pong se tiendra le samedi 26 mars.
Enfin la bourse rétro-loisirs aura lieu les 26 et 27 mars 2016.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Fait à Vagney, le 24 mars 2016

Le Maire de Vagney,

Didier HOUOT

